

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 141641-2021/1-
ISP/DAJI

**ANNÉE 2021
N° 83-2021/RAP-COM**

**RAPPORT
des commissions du budget, des finances et du patrimoine et de l'emploi
et de la formation professionnelle (BFP-EFP) du vendredi 19 novembre 2021**

Le **vendredi 19 novembre 2021 à 15 heures 42**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine, et de l'emploi et de la formation professionnelle (BFP-EFP) se sont réunies conjointement sous la présidence de Mme Léa Tripodi, présidente de la commission EFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 49883-2021/2-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2008/APS du 13 juin 2008 relative aux chantiers d'insertion de la province Sud.

Présents :

Membres de la commission BFP : M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission EFP : Mme Amandine Darras, Mme Nadine Jalabert, Mme Léa Tripodi, Mme Laura Vendegou.

Absents :

Membres de la commission BFP :
M. Guy-Olivier Cuenot et M. Philippe Michel.

Membres de la commission EFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaeo, Mme Annie Qaeze et Mme Naïa Wateou.

Procurations* :

Membres de la commission BFP :
M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission EFP.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Inès Kouathé, Mme Marie-Line Sakilia et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 49883-2021/2-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2008/APS du 13 juin 2008 relative aux chantiers d'insertion de la province Sud.

Les chantiers d'insertion organisés par la province Sud et financés dans le cadre du contrat de développement permettent à des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle de démarrer un parcours d'insertion à travers une réalisation collective utile à la population, tout en restant dans leur environnement familial.

Ainsi depuis plus de vingt ans, 277 chantiers d'insertion ont été pilotés et 1 815 stagiaires y ont été recrutés pour participer à ces opérations de proximité dans 12 communes et 51 tribus de la province Sud où le dispositif est reconnu. Ces chantiers se déroulent essentiellement dans les communes de l'intérieur de la province Sud et le plus souvent en tribus. Certains chantiers se déroulent dans l'agglomération nouméenne, notamment à la tribu de Saint Louis, ou à Nouméa en ce qui concerne la recyclerie d'ordinateurs.

Aujourd'hui, la province Sud relève des difficultés d'insertion sociale et professionnelle fortes dans certains quartiers de l'agglomération et notamment dans les quartiers prioritaires du projet « Habile » (« habitat tranquille ») que sont Tindu, Pierre Lenquette, les Tours de Magenta, Magenta Aérodrome et Dumbéa-sur-Mer.

L'outil du chantier d'insertion, qui s'adapte à une population de faible niveau scolaire, ayant des difficultés comportementales et un projet de vie y compris professionnel peu construit, fournirait une solution innovante pour accompagner les projets de requalification urbaine et sociale des quartiers sensibles. Certains jeunes vivant dans ces quartiers se caractérisent en effet à leur sortie du système scolaire par un manque de qualification voire une désocialisation précoce qui compromettent leur accès à l'emploi. L'outil « chantier » serait complètement adapté, et viendrait compléter l'intervention des communes en matière d'éducation spécialisée, de décrochage scolaire ou de chantiers dits « découvertes » visant à resocialiser les jeunes sur des périodes très brèves (une à deux semaines généralement), sans aborder le parcours d'insertion professionnelle à proprement parler.

C'est pourquoi la province souhaite lancer dès 2022 deux projets pilotes sur les quartiers de Tindu et des Tours de Magenta, dans lesquels les associations de locataires sont bien structurées et pourraient utilement accompagner la démarche des chantiers d'insertion. Ces opérations seront lancées avec la participation des associations de quartiers, mais également des communes et des organismes de logements sociaux (OLS), propriétaires du foncier et des immeubles.

Aussi, afin de permettre la mise en place de ces nouveaux types de chantiers, il est nécessaire d'autoriser les travaux sur les propriétés et biens privés, notamment ceux appartenant aux OLS.

C'est dans cette perspective d'évolution qu'il vous est proposé de modifier les dispositions relatives aux lieux de réalisation des chantiers d'insertion.

L'insertion professionnelle des jeunes des quartiers des communes de l'agglomération s'inscrirait à la fois dans le cadre de la politique provinciale en matière d'emploi et d'insertion,

et dans sa démarche visant à améliorer le cadre de vie et la tranquillité résidentielle dans les quartiers.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

M. Sao s'estimant en situation potentielle de conflit d'intérêts sur ce projet de texte est sorti de l'hémicycle avant l'examen de celui-ci. Il n'a ainsi participé ni au débat, ni au vote de ce projet de texte.

En propos liminaires, M. Blaise a déclaré qu'actuellement, les chantiers d'insertion, qui entrent dans le cadre des contrats de développement, sont essentiellement mis en place à l'extérieur de l'agglomération à la demande de l'Etat à l'époque. Or, il est également nécessaire d'organiser ces opérations dans les quartiers sociaux. Ce besoin a été évoqué avec l'Etat et celui-ci a d'ailleurs accepté d'accompagner la province Sud sur au moins un des deux projets pilotes qui seront menés au niveau des quartiers de Tindu et des Tours de Magenta. Ainsi, le projet de délibération présenté vise à faire évoluer le cadre réglementaire en matière de chantiers d'insertion afin d'en permettre la réalisation dans les quartiers sociaux. Par ailleurs, M. Blaise a ajouté que lors de la prochaine génération de contrats de développement, il appuiera sur la nécessité de mettre en œuvre les chantiers d'insertion au bénéfice des populations des quartiers sociaux sans pour autant arrêter d'en mener en tribu. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus globale prenant en compte les opérateurs sociaux, les équipes municipales et les associations de riverains.

Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a salué le lancement des opérations pilotes sur les quartiers de Tindu et des Tours de Magenta. Cette initiative permettra non seulement d'améliorer les structures existantes, mais incitera également certains jeunes à respecter les biens et les autorités concernées que sont la province Sud, l'Etat, les communes et les autorités coutumières. Par ailleurs, elle a émis l'idée d'intégrer dans ces opérations l'autorité coutumière de l'aire Djubéa-Kaponé étant donné que ces projets se dérouleront sur cette aire.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 2 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Commission EFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Amandine Darras, Mme Nadine Jalabert, Mme Léa Tripodi, Mme Laura Vendegou).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission EFP a clôturé la réunion à 15 heures 48.

**La présidente de la commission de l'emploi
et de la formation professionnelle**

The image shows a circular official seal of the 'ASSEMBLEE PROVINCIALE NOUVELLE-CALÉDONIE' with a central emblem. Overlaid on the seal is a blue ink signature that reads 'Léa Tripodi'.

Léa Tripodi